

6

INFOS

#61 OCTOBRE
2023

LE BULLETIN D'INFORMATION
DE LA MAIRIE DU SIXIÈME
ARRONDISSEMENT DE PARIS



Depuis 2002, six Conseils de quartier existent dans le 6^e arrondissement, conformément à la loi « Démocratie de proximité » qui concerne les villes de plus de 80 000 habitants et par conséquent les arrondissements de Paris. Ils sont un lieu d'information, d'écoute et d'expression et complètent ainsi l'action du Conseil d'arrondissement.

Dans le cadre de la désignation du 3^e collège « Habitants », j'ai souhaité mettre en place une commission chargée de la préparation et de l'organisation du tirage au sort, afin que nul ne puisse en contester la régularité.

Je vous invite vivement à participer à cet appel à candidatures.



Jean-Pierre LECOQ

Maire du 6^e arrondissement
Conseiller régional d'Île-de-France

**REJOIGNEZ
LE COLLÈGE
« HABITANTS »
DE VOTRE
QUARTIER**

APPEL À CANDIDATURE

DES CONSEILS DE QUARTIER DU 6^e ARRONDISSEMENT

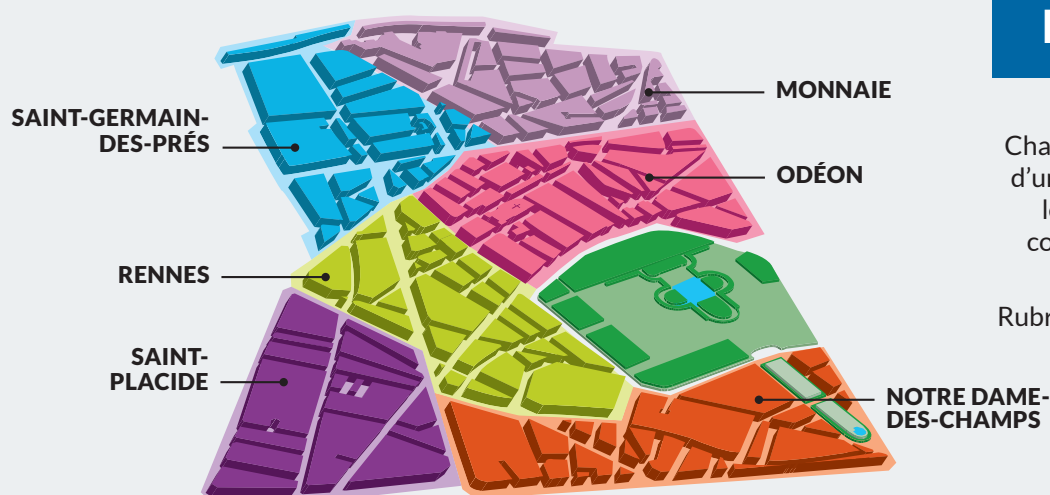
Depuis leur création, les Conseils ont contribué à la définition du Plan local d'urbanisme (PLU) et ont initié des opérations de voirie localisées.

Ils ont contribué à l'amélioration de la qualité de vie en portant des projets aux Budgets Participatifs et en organisant notamment des animations de quartier, des visites, des marches exploratoires....

Vous souhaitez partager vos idées et vous engager dans la vie locale ? Alors, c'est le

moment de déposer votre candidature, par courrier ou sur le site internet de la Mairie du 6^e, pour représenter votre quartier en tant qu'habitant.

Vous trouverez, au dos de ce document, un bulletin à remplir et à retourner à la Mairie du 6^e arrondissement pour participer au tirage au sort des habitants titulaires et suppléants.



LES 6 QUARTIERS DE L'ARRONDISSEMENT

Chaque rue et chaque immeuble font partie d'un quartier. La liste précise des rues, avec le quartier correspondant à chacune, est consultable à la Mairie du 6^e et sur le site : www.mairie6.paris.fr

Rubrique : *Vie citoyenne* > *Conseils de quartier*

Vous pouvez aussi y retrouver toutes les informations et réalisations des Conseils.

LA COMPOSITION DES CONSEILS

→ Les Conseils de quartier sont mis en place pour une durée de trois ans. Chacun des six conseils est composé de 16 membres répartis en trois collèges.

- **LE PREMIER COLLÈGE** est composé de quatre membres : deux élus et deux personnalités qualifiées, désignées par le Maire.
- **LE DEUXIÈME COLLÈGE**, celui des associations locales, approuvé par le Conseil d'arrondissement, est composé de quatre membres. Une même association ne peut être représentée dans plus de deux Conseils de quartier.
- **LE TROISIÈME COLLÈGE**, celui des « Habitants », est composé de quatre membres titulaires et de quatre suppléants. Ils sont tirés au sort parmi une liste de volontaires qui doivent résider dans le quartier pour lequel ils postulent.

Les mandats de ces représentants sont renouvelables.

QUAND ET OÙ SE RÉUNISSENT-ILS ?

→ Les Conseils de quartier se réunissent au moins deux fois par an à la Mairie. Ils sont convoqués par le Maire du 6^e, son représentant, ou à la demande de la moitié de ses membres, au moins 10 jours avant la date de la réunion. Avec le Conseil d'arrondissement, les six Conseils se réunissent en séance plénière au moins une fois par an. Les séances des Conseils sont publiques.

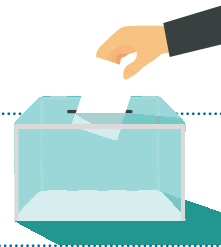
VOUS SOUHAITEZ DEVENIR MEMBRE ?

→ Sur les trois collèges qui composent chaque Conseil de quartier, seul celui des « Habitants » est ouvert à candidature, soumise à tirage au sort. Pour devenir membre du collège « Habitants », il faut être majeur et habiter le 6^e, quelle que soit sa nationalité.

Les candidatures sont à adresser à partir du **lundi 2 octobre**, jusqu'au **jeudi 2 novembre 2023 minuit** :

- **SUR INTERNET** : rendez-vous sur le site mairie06.fr
- **PAR COURRIER** renvoyez le bulletin ci-dessous (avant la date limite, cachet de la Poste faisant foi).

Un tirage au sort, le **lundi 13 novembre 2023**, désignera les **quatre membres titulaires** et les **quatre membres suppléants** pour chaque quartier.



CONTACT

STÉFANIE PUYJARINET
Coordinatrice des Conseils
de quartier du 6^e

01 40 46 75 11
stefanie.puyjarinet@paris.fr
mairie06.paris.fr

IMPLANTATION DES PANNEAUX D'AFFICHAGE DES CONSEILS DE QUARTIER DU 6^e

QUARTIER ODÉON
9 rue de Vaugirard

QUARTIER SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS
12 rue Saint-Benoît

QUARTIER RENNES
40-42 rue Madame

QUARTIER MONNAIE
39 rue Saint-André-des-Arts

QUARTIER SAINT-PLACIDE
4 rue Littré

QUARTIER NOTRE-DAME-DES-CHAMPS
Angle Auguste Comte/Assas

TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort des membres
du collège « Habitants »
de chaque quartier sera effectué
publiquement le

LUNDI 13 NOVEMBRE
à 15h30 - Salle des Mariages
Mairie du 6^e

Le bulletin d'information de la Mairie du 6^e arrondissement - Publication périodique gratuite réalisée par le service communication de la Mairie du 6^e - 78 rue Bonaparte 75270 Paris cedex 06 - Dépôt légal déc. 2001 - ISSN : 1623-50 95. Directeur de la publication : Jean-Pierre Lecoq. Imprimé en France sur du papier issu de forêts gérées durablement. © AdobeStock. Téléchargeable sur : www.mairie06.paris.fr

Candidature du collège « Habitants »

Madame Monsieur

Nom* : _____

Prénom* : _____

Date de naissance* : __/__/____

Adresse* : _____

Tél. : __/__/__/__/_/___ mobile : __/__/__/__/_/___

e-mail : _____@_____

Profession : _____

souhaite participer au collège « Habitants » de son quartier.

A Paris, le __/__/2023

Signature* :

(* Mentions obligatoires)

Ce coupon est à renvoyer par courrier avant **le jeudi 2 novembre 2023 minuit** cachet de la Poste faisant foi, dans une enveloppe – **une par candidature** – à l'adresse suivante :

MAIRIE DU 6^e ARRONDISSEMENT
Direction générale des services

Candidature Conseils de quartier
78 rue Bonaparte - 75270 Paris cedex 06

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

- CQ Mn CQ Od CQ Stg
 CQ Nddc CQ Rn CQ Stp

La Mairie du 6^e arrondissement garantit la protection de vos données personnelles. Celles-ci sont enregistrées dans un répertoire dédié par la Mairie du 6^e arrondissement, à des seules fins de gestion administrative. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification ou de demande d'effacement de vos données personnelles en écrivant à l'adresse suivante : Mairie du 6^e arrondissement - Direction générale des services - 78, rue Bonaparte 75006 Paris ou par mail adressé à ddct-ma06-dgs@paris.fr